

## **SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 MARS 2024**

<b>Présences :</b>	Monsieur	Réjean Guoin	Maire
	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Madame	Guylaine Beaulieu	Poste #2
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Claude Benoit	Poste #6
	Monsieur	Sébastien Gariépy	Directeur général
<b>Absence :</b>	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5

### **1. Ouverture et constat du quorum**

1.1. M. Réjean Guoin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

**0064-2024**

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

**QUE** le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Vote

*Adopté à l'unanimité.*

### **3. Période de questions**

### **4. Greffes**

4.1. **États financiers 2023 – Dépôt et présentation**

**0065-2024**

Proposé par : Claude Benoit  
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Dépôt et présentation des *États financiers 2023* de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Vote

*Adopté à l'unanimité.*

4.2. **Adoption des procès-verbaux**

**0066-2024**

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil:



**4.2.1.** Séance régulière du 19 février 2024.

**4.2.2.** Séance spéciale du 11 mars 2024.

Vote

*Adopté à l'unanimité*

#### **4.3. Dépôt du bordereau de correspondance**

<b>DATE</b>	<b>DE</b>	<b>À</b>	<b>DESCRIPTION</b>
01-02-2024	Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière	Maire	Remerciement
09-02-2024	Louise Rondeau	Municipalité	Gestion des matières résiduelles
09-02-2024	Association des Propriétaires de Pointe-Fine	Direction générale	Avis Public - Questionnement
12-02-2024	GDG Environnement	Direction générale	Avis d'épandage aérien
16-02-2024	Jean-François Coupal et Sarai Legaspi	Conseil Municipal	Demande autorisation résidence de tourisme
21-02-2024	Dominique Lefebvre	Conseil Municipal	Endurocross FMSQ 2024
26-02-2024	Chambre de commerce de la Haute-Matawinie	Municipalité	Invitation AGA 2024
28-02-2024	Les Loisirs St-Michel Inc.	Conseil Municipal	Bouteille d'eau à usage unique
28-02-2024	Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation	Maire / Directeur général	Soutien aux municipalités
07-03-2024	Josée Beauregard	Municipalité	Démission
14-03-2024	Journée de l'arbre 2024	Municipalité	Demandes et autorisations

**5.**

**I**

#### **résorerie**

#### **5.1. Approbation des dépenses :**

**0067-2024**

Proposé par : Claude Benoit

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

<b>5.1.1.</b> Déboursés	45 594.57 \$
<b>5.1.2.</b> Salaires	115 784.80 \$
<b>5.1.3.</b> Paiements automatisés	20 423.69 \$
<b>5.1.4.</b> Comptes à payer	514 594.73 \$

Représentés par les chèques # 22951 à # 22989, ainsi que par les dépôts directs # 2676 à # 2735.

Vote

*Adopté à l'unanimité.*



### LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période février et mars 2024

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
22951	Cauca	944.95 \$
22952	École Saint-Jean-Baptiste	5,000.00 \$
22953	École Secondaire des Montagnes	5,000.00 \$
22954	Hydro-Québec	7,405.57 \$
22955	Telus Mobilité	140.37 \$
22956	CLCC	3,000.00 \$
22957	Fonds des Pensions Alimentaires	595.40 \$
22958	Hydro-Québec	1,693.26 \$
22959	Purolator Inc	181.54 \$
22960	Hydro-Québec	5,731.23 \$
<b>TOTAL:</b>		<b><u>29,692.32 \$</u></b>

### LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

2676	Chambre de Commerce Haute Matawinie	5,000.00 \$
2677	Harnois Énergies Inc.	10,022.25 \$
2678	Landreville Arabel	880.00 \$
<b>TOTAL:</b>		<b><u>15,902.25 \$</u></b>

### **DÉBOURSÉS (ACCESD.)**

2024-02	Manuvie	11,844.78 \$
2024-02	Revenu Québec (D.A.S.)	24,502.34 \$
2024-02	Revenu Canada (D.A.S.)	18,160.77 \$
2024-02	Revenu Québec (D.A.S.)	11,660.86 \$
<b>TOTAL :</b>		<b><u>66,168.75 \$</u></b>

Salaires	115,784.80 \$
Frais de Banque	174.30 \$
Régime de retraite	14,519.54 \$
Remboursement prêt/int	5,667.48 \$
Accéo transphère	62.37 \$
	\$

**TOTAL :** **136,208.49 \$**

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 18 MARS 2024

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
22961	9350-6343 Québec Inc	11,4363.28 \$
22962	Bellerose Carl	331.44 \$
22963	Bellerose Benjamin	36.41 \$



22964	Bell-Gaz Ltée	265.22 \$
22965	Bruneau Électrique Inc.	15,948.40 \$
22966	Cauca	654.79 \$
22967	Certilab	852.91 \$
22968	Services de Cartes Desjardins	472.69\$
22969	Dubeau François	221.20 \$
22970	Fonds d'Information sur le territoire	110.00 \$
22971	Garage Gervais Inc	335.44 \$
22972	Garage Tellier & Fils	1,758.09 \$
22973	Gervais Patricia	2,500.00 \$
22974	Groupe CLR	57.49 \$
22975	Joliette Sécurité	228.68 \$
22976	Les Emballages Carrousel Inc	315.16 \$
22977	Les Pièces d'Équipement Bergor Inc.	2,198.21 \$
22978	Les Pneus & Soudures M.B. Enr	77.04 \$
22979	Municipalité Saint-Jean-de-Matha	2,757.12 \$
22980	Soudure Plastique Québec	3,817.17 \$
22981	Strongco Inc.	561.48 \$
22982	Techno Diesel Inc.	816.34 \$
22983	Track Industriel	221.44 \$
22984	Xérox Canada Ltée	891.31 \$
22985	Cooptel	996.64 \$
22986	Joliette Sécurité	266.75 \$
22987	Purolator Inc.	99.74 \$
22988	S.A.A.Q	31,143.77 \$
22989	Telus Mobilité	691.54 \$

**TOTAL :** **80,062.75 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

2679	Acier Majeau & Fils Ltée	1,477.51 \$
2680	Altifica	4,024.13 \$
2681	Aréo-Feu Ltée	859.39 \$
2682	Baril Daniel	241.63 \$
2683	Beauregard Josée	11.20 \$
2684	Beauséjour Dominique	180.60 \$
2685	BLR Motorisé Inc.	219.04 \$
2686	Boivin & Gauvin Inc.	763.83 \$
2687	Camion Inter-Lanaudière	284.91 \$
2688	Can-Explore Inc.	9,005.42 \$
2689	Chambre de Commerce Haute Matawinie	8,178.21 \$
2690	Comtois Roland	458.00 \$
2691	Construction & Pavage Généreux Inc.	259,826.46 \$
2692	C.R.S.B.P. (Réseau Biblio)	44.27 \$
2693	DeLaplante Michel	102.29 \$
2694	DPS Électrique Inc.	529.34 \$
2695	Dunton Rainville SENC	4,742.48 \$
2696	E.B.I. Environnement Inc.	15,317.50 \$
2697	Félix Sécurité Inc.	181.01 \$
2698	Gariépy Sébastien	847.12 \$
2699	GBI Expert-Conseils Inc.	2,184.53 \$



2700	Georges-H. Durand Ltée	53.20 \$
2701	Grandillo Valérie, B.ES.L	605.00 \$
2702	Harnois Énergies Inc.	20,702.52 \$
2703	Hétu Jocelyn	731.08 \$
2704	L'Association des Pompiers St-Michel	660.00 \$
2705	L'Atelier Urbain	6,776.34 \$
2706	Le Carrefour Canin de Lanaudière	2,714.78 \$
2707	Le Papetier	787.36 \$
2708	Les Entreprises Nordikeau Inc.	2,690.42 \$
2709	Les Productions Chose Bine	747.34 \$
2710	Librairie Raffin	269.33 \$
2711	Librairie Martin Inc.	221.18 \$
2712	Machineries Forget Inc.	388.01 \$
2713	Méandres Planification Territoriale	6,898.50 \$
2714	Mécanique Jecc Ltée	334.83 \$
2715	M.R.C. Matawinie	39,974.39 \$
2716	Municipalité Saint-Zénon	926.24 \$
2717	Nicoletti Pneus & Mécanique	9,634.42 \$
2718	Parro Info Développement Inc.	234.53 \$
2719	Pièces d'Auto Joliette Inc.	1,953.13 \$
2720	Propane St-Georges	156.32 \$
2721	Radiotel Inc.	2,114.05 \$
2722	Rivest Lise	299.24 \$
2723	Robert Boileau Inc	4,514.70 \$
2724	Rona	860.59 \$
2725	Satelcom Internet	22.94 \$
2726	SCFP Section Locale 5261	1,760.92 \$
2727	SP Médical	318.05 \$
2728	Sylvain Rondeau Inc	10,845.56 \$
2729	Therrien Jean-Guy	39.07 \$
2730	BLR Motorisé Inc.	993.09 \$
2731	Gouin Réjean	512.22 \$
2732	Imprimerie Lanaudière	401.26 \$
2733	MRC de Matawinie	344.00 \$
2734	Municipalité de Saint-Zénon	4,400.00 \$
2735	Satelcom Internet	168.50 \$

**TOTAL :** **434,531.98 \$**

**GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL :** **514,594.73 \$**

## 5.2. Aménagement Bio-Forestier Rivest – Soumission # 08022024

**0068-2024**

**ATTENDU** l'implantation du site d'extraction de graphite à Saint-Michel-des-Saints ;

**CONSIDÉRANT QUE** la qualité de l'eau est une priorité de la municipalité et que le suivi de certains cours d'eau ciblés, doit être fait et analysé.



Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'accepter la soumission # 08022024 pour le suivi de la qualité de l'eau pour les lacs Taureau, aux Pierres et Trèfle ainsi que la rivière Matawin et le Crique à l'eau morte, 9 stations, fournie par « *Aménagement Bio-forestier Rivest* » au coût de 16 100 \$ plus taxes. La soumission comprend trois phases, soit : 3 campagnes terrain sur les lacs Trèfle, aux Pierres, Taureau et la rivière Matawin, en plus du point de rejet de l'aire d'exploitation dans le Crique à l'eau morte (juin 2024, août 2024 et octobre 2024), ainsi que l'analyse des paramètres des échantillons d'eau et la rédaction du rapport de suivi environnemental.

Vote  
*Adopté à l'unanimité.*

### 5.3. Pompes Villemaire Inc. – Soumission # 10555

**0069-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la sonde piézométrique de la station de traitement d'eau potable, située sur le chemin Manawan, doit être remplacée.

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Claude Benoit

**Il est résolu** d'approuver la soumission # 10555 de Pompes Villemaire Inc., d'un montant s'élevant à 5 765 \$ plus taxes, pour le remplacement de la sonde piézométrique.

Vote  
*Adopté à l'unanimité.*

### 5.4. Groupe BEI – Soumission # S20231030

**0070-2024**

**ATTENDU QUE** la station de traitement d'eau potable de la rue Granger ne peut suffire aux besoins lors de panne électrique majeure ;

**ATTENDU** les pannes électriques fréquentes, planifiées ou non, depuis les dernières années sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;

**ATTENDU QUE** lors de pannes électriques, la municipalité doit faire appel à un service de location de génératrices plutôt onéreux, selon les disponibilités de celles-ci ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit assurer la constance de l'apport en électricité à la station de traitement de l'eau potable de la rue Granger en tout temps.

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Francis Lacelle



**Il est résolu** d'accepter la soumission # S20231030 de 82 875 \$ plus taxes, à Groupe BEI, pour l'achat et l'installation d'une génératrice 80Kw, incluant la base de béton, la quincaillerie et la main d'œuvre, à la station de traitement d'eau potable de la rue Granger et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

Vote

*Adopté à l'unanimité*

#### **5.5. Méandres Planification territoriale – Facture # 1030 et offre de services**

**0071-2024**

**ATTENDU QUE** la municipalité a dû faire appel à une firme de services professionnels en urbanisme en février dernier pour le plan d'urbanisme à venir ;

**ATTENDU QUE** le département de l'urbanisme et environnement doit faire appel ponctuellement aux services professionnels de Méandres Planification territorial.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu :**

- **D'**acquitter la facture # 1030 s'élevant à 6 000 \$ plus taxes, à la firme Méandres Planification territoriale pour leurs services professionnels en urbanisme.
- **De** faire affaire avec la firme Méandres, à un taux horaire de 100 \$ plus taxes, sans excéder un montant maximal de 20 000 \$ plus taxes, pour les services d'accompagnement en urbanisme selon les besoins et les requêtes ponctuelles du département d'urbanisme et de l'environnement.

Vote

*Adopté à l'unanimité*

#### **5.6. Alliance Ressources humaines – Offre de services**

**0072-2024**

**ATTENDU QUE** la Commission d'accès à l'information du Québec rappelle aux organismes publics certaines dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

**Il est résolu** de faire affaire avec Alliance Ressources humaines pour l'accompagnement de la municipalité dans la mise en conformité avec les nouvelles normes en matière de protection des renseignements personnels, selon un coût estimé de 16 750 \$ plus taxes réparti comme suit :

- Services juridiques : 5 500 \$
- Services-conseils RH : 11 250 \$

Vote

*Adopté à l'unanimité*



## 5.7. Akifer Génie-conseil – Offre de services

0073-2024

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite l'élaboration d'un plan de protection de la source d'alimentation en eau potable (PPS) des puits Durand et Granger ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est éligible à une subvention du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), pouvant couvrir jusqu'à 85 % des coûts.

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Claude Benoit

**Il est résolu** de faire affaire avec la firme Akifer Génie-conseil pour l'accompagnement à l'élaboration d'un plan de protection de la source d'alimentation en eau potable des puits Durand et Granger pour un montant de 21 360 \$ plus taxes.

Vote

*Adopté à l'unanimité*

## 5.8. Bruneau Électrique – Soumission # SOU014712

0074-2024

**ATTENDU QUE** la municipalité veut procéder au remplacement des fixtures actuelles, sous le toit de la patinoire, pour des installations DEL aréna modèle TLBU250120P ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Bruneau Électrique pour le remplacement de 22 fixtures au total.

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'accepter la soumission # SOU014712 de Bruneau Électrique pour l'achat et l'installation de 22 nouvelles fixtures DEL, au montant de 10 222 \$ plus taxes et d'attribuer la dépense aux surplus non-affectés.

Vote

*Adopté à l'unanimité*

## 5.9. Brandt Tractor Ltd – Devis

0075-2024

**ATTENDU QU'**une seconde sortie auxiliaire doit être installée sur la Chargeuse-pelleteuse John Deere 410P 2024 (Unité 24-01) afin de pouvoir actionner un balai mécanique.



Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'accepter le devis, daté du 16 février 2024, de Brandt Tractor Ltd pour procéder à l'installation d'une deuxième sortie auxiliaire sur l'unité 24-01, s'élevant à 9 173.53 \$ plus taxes.

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

#### **5.10. Côté Ventilation Inc. - Soumission # 2093**

**0076-2024**

**ATTENDU QUE** le garage municipal, situé au 280, rue Saint-Michel, est dépourvu de tout système de ventilation adéquat ;

**ATTENDU QUE** les normes en santé et sécurité obligent un tel système afin de procéder au changement d'aire nécessaire pour le type de travail effectué dans ce bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit se conformer aux diverses normes en santé et sécurité afin de protéger les salariés.

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'approuver la soumission # 2093 de Côté Ventilation Inc. pour l'acquisition et l'installation d'un système de ventilation, au coût de 24 000 \$ plus taxes et services d'un maître électricien et d'acquitter cette dépense grâce à la contribution gouvernementale reçue dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiment municipaux (PRABAM).

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

#### **5.11. Construction et Pavage Généreux Inc. – Adjudication**

**0077-2024**

**ATTENDU** l'appel d'offre publique publiée sur le site SEAO en date du 6 février 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre soumissionnaires se sont manifestés pour l'appel de projet soit :

- Construction & Pavage Généreux Inc. au coût de 612 734, 78 \$
- 9306-1380 Québec Inc. au coût de 627 684,34 \$
- Sintra Inc. au coût de 650 884,97 \$
- Pavage JD Inc. au coût de 750 014,40 \$

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la firme GBI, suite à l'analyse des soumissions ;

**CONSIDÉRANT QUE** Construction & Pavage Généreux Inc. est le plus bas



soumissionnaire conforme.

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'octroyer le contrat de réfection du pavage de divers tronçons du chemin des Aulnaies à la compagnie Construction & Pavage Généreux Inc. au coût de 612 734,78 \$ taxes incluses.

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

#### **5.12. Can-Explore Inc. – Facture # 9197**

##### **0078-2024**

**ATTENDU QU'**une auscultation du réseau sanitaire a révélé la nécessité d'un nettoyage des conduits d'égout sur la rue Saint-Maurice Est.

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : Claude Benoit

**Il est résolu** d'acquitter la facture # 9197 de Can-Explore Inc. s'élevant à 5 115 \$ plus taxes pour le nettoyage des conduits d'égouts de la rue Saint-Maurice Est.

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

#### **5.13. Lot 6 142 201 – Remboursement taxes foncières**

##### **0079-2024**

**ATTENDU QUE** M. Martin Charette a acquis, devant M<sup>e</sup> Elise Pellerin en date du 12 mars 2020, le lot 6 142 201 ;

**ATTENDU QUE** ledit lot s'avère appartenir au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec ;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec a refusé de vendre le lot 6 142 201 en date du 24 août 2023 à M. Charette ;

**ATTENDU QUE** M. Martin Charette demande un remboursement des taxes payées pour un terrain ne lui ayant jamais appartenu.

Proposé par : Claude Benoit  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** de rembourser la somme de 604.56 \$ à M. Martin Charette pour les taxes foncières des années 2021 à 2023.

Vote  
*Adopté à l'unanimité*



#### 5.14. Excavation Jérémy Forest Inc. – Adjudication

0080-2024

**ATTENDU** l'appel d'offre publique publiée sur le site SEAO en date du 8 février 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires se sont manifestés pour l'appel de projet soit :

- Construction & Pavage Généreux Inc. au coût de 1 125 463.83 \$
- Excavation Jérémy Forest Inc. au coût de 1 079 977.61 \$

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la firme GBI, suite à l'analyse des soumissions ;

**CONSIDÉRANT QUE** Excavation Jérémy Forest Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Proposé par : Claude Benoit  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'octroyer le contrat de réfection de la conduite d'aqueduc et du pavage des rues Saint-Dominique, Bellerose et d'une section de la rue Saint-Maurice Est, à la compagnie Excavation Jérémy Forest Inc. au coût de 1 079 977.61 \$ taxes incluses.

Vote

*Adopté à l'unanimité*

#### 6. Direction et Ressources humaines

##### 6.1. Projet minier Matawinie – Rapport mensuel

#### 7. Urbanisme & Environnement :

##### 7.1 Dépôt rapport comparatif

##### 7.2 Matricule 7270-69-9295 – Demande de dérogation mineure

0081-2024

**ATTENDU QUE** la demande concerne l'agrandissement du bâtiment principal ayant une marge de recul arrière de 8.64 mètres, au lieu de 9 mètres, ce qui contrevient à l'article 7.3.7 du règlement de zonage # 320-1992 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'écart de 0.36 mètre est minime.

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau



**Il est résolu** d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 190, rue Saint-Jacques (zone Cm-2, matricule 7270-69-9295), tel que recommandé par le CCU (21 CCU 2024).

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

### **7.3. Matricule 7277-32-8475 – Demande de dérogation mineure**

#### **0082-2024**

**ATTENDU QUE** la demande concerne la construction d'un garage en cours avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 ;

**CONSIDÉRANT** la topographie difficile du terrain de la propriété.

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 101 chemin de la Baie-du-Milieu (zone Va-1, matricule 7277-32-8475), tel que recommandé par le CCU (22 CCU 2024).

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

### **7.4. Matricule 7869-69-2200 – Demande de dérogation mineure**

#### **0083-2024**

**ATTENDU QUE** la demande concerne l'agrandissement du bâtiment principal ayant une marge de recul arrière de 11.67 mètres, au lieu de 15 mètres, ce qui contrevient à l'article 7.11.7 du règlement de zonage # 320-1992 ;

**CONSIDÉRANT** l'écart non négligeable de 3.33 mètres et le fait que la marge de recul arrière inclus la bande riveraine à respecter.

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1701, chemin du Lac-à-la-Truite (zone Va-12, matricule 7869-69-2200), tel que recommandé par le CCU (23 CCU 2024).

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

### **7.5. Matricule 7664-87-1097 – Demande de dérogation mineure**

#### **0084-2024**

**ATTENDU QUE** la demande concerne un bâtiment principal ayant une marge



arrière de 5.17 mètres, au lieu 15 mètres, ainsi qu'une remise se retrouvant à 0.09 mètre de la marge arrière au lieu de 1 mètre, ce qui contrevient aux articles 7.14.7 et 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain a une dimension de 101.49 mètres de frontage par 25.97 mètres de profondeur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite régulariser la situation afin de rendre le tout conforme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la limite de propriété arrière est boisée ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à sa demande, nous constatons que le matricule est divisé en deux lots distincts, soit 6 246 708 et 6 246 709.

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 21, 3e rue chemin Robillard (zone Ru-24, matricule 7664-87-1097) et que par souci de régulation de la situation, les deux lots devront être fusionnés de façon à ce que la propriété ne se retrouve que sur un seul lot, tel que recommandé par le CCU (24 CCU 2024).

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

**7.6. Matricule 7373-29-9431, PIIA, zone Va-2 – Demande de permis d'agrandissement**  
**0085-2024**

**ATTENDU** la demande de permis d'agrandissement d'une habitation située au 101, chemin des Scouts, (matricule 7373-29-9431, PIIA, zone Va-2) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme au règlement sur les PIIA #400-1998.

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accepter la demande de permis d'agrandissement d'une habitation pour la propriété située au 101, chemin des Scouts (matricule 7373-29-9431, PIIA, zone Va-2), tel que recommandé par le CCU (25 CCU 2024).

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

**7.7. Matricule 7374-36-9277, PIIA, zone Va-2 – Demande de permis d'agrandissement**  
**0086-2024**

**ATTENDU** la demande de permis d'agrandissement d'une habitation située au 301, chemin Ferland (matricule 7374-36-9277, PIIA, zone Va-2) ;



**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme au règlement sur les PIIA #400-1998.

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'accepter la demande de permis d'agrandissement d'une habitation pour la propriété située au 301, chemin Ferland (matricule 7374-36-9277, PIIA, zone Va-2), tel que recommandé par le CCU (26 CCU 2024).

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

### **7.8. Matricule 7169-29-1196 – Projet de lotissement**

#### **0087-2024**

**ATTENDU** l'étude d'un plan projet de lotissement pour le lot 6 246 029, plus précisément sur le chemin Matawin Ouest (Zone Pa-6 matricule 7169-29-1196) (plan projet préparé par Éric Landry, arpenteur-géomètre, dossier E – 11 739, minute 9829, en date du 28 novembre 2023) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme au règlement sur le lotissement # 321-1992.

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accepter le plan projet de lotissement situé sur le lot 6 246 029, plus précisément sur le chemin Matawin Ouest (Zone Pa-6 matricule 7169-29-1196) (plan projet préparé par Éric Landry, arpenteur-géomètre, dossier E – 11 739, minute 9829, en date du 28 novembre 2023) et de faire valider par le directeur des travaux publics le positionnement du « parc à bacs » exigé, tel que recommandé par le CCU (27 CCU 2024).

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

#### **8. Avis de motion :**

#### **9. Adoption des règlements :**

- 9.1. Règlement 722-2023 (Modification du règlement de zonage # 320-1992 afin de créer les zones Cons-9 et Vb-12 à même une partie de la zone Cons-8 et d'autoriser la location de chalets dans la zone Vb-12)**

#### **0088-2024**

Proposé par : Guylaine Beaulieu  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'adopter le règlement 722-2023 (Modification du règlement de zonage # 320-1992 afin de créer les zones Cons-9 et Vb-12 à même une partie de la zone Cons-8 et d'autoriser la location de chalets dans la zone Vb-12.



Vote  
*Adopté à l'unanimité*

**9.2. Règlement 727-2024 (Politique de gestion contractuelle et abolition du règlement 671-2020)**  
**0089-2024**

Proposé par : Claude Benoit  
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

**Il est résolu** d'adopter le règlement 727-2024 (Politique de gestion contractuelle et abolition du règlement 671-2020).

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

**10. Loisirs & Parcs :**

**10.1. Gala reconnaissance des bénévoles – 26 avril 2024**

**0090-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge primordial de souligner l'engagement des bénévoles au sein des organismes communautaires de notre municipalité.

Proposé par : Guylaine Beaulieu  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accueillir nos bénévoles pour un Gala reconnaissance, à la salle Joseph-Moïse-Bellerose, sous la forme d'un 5 à 7, comprenant bouchées, breuvages et ambiance festive, pour un montant budgété de 5 000 \$.

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

**10.2. Endurocross (FMSQ 2024) – Demandes et autorisation**

**0091-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec souhaite organiser l'événements Endurocross du 13 juillet au 14 juillet 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrivée des pilotes est prévu le 12 juillet et l'arrivée de la FMSQ à partir du 5 juillet ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement se déroulera sur la propriété appartenant à la municipalité, soit la piste d'atterrissage situé sur le chemin Kataway (matricule 6771-00-4090) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints juge que l'événement atteint les objectifs de promotion et de relance économique de Saint-Michel-des-Saints.

Proposé par : Francis Lacelle



Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu que :**

- La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec est responsable de tout dommage matériel ou corporel pendant les activités de l'Endurocross sur la propriété appartenant à la municipalité sur le chemin Kataway (matricule 6771-00-4090) ;
- La municipalité n'est pas responsable de l'aménagement des pistes ni d'aucune infrastructure reliée aux courses avant et pendant l'événement ;
- La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec doit fournir copie conforme d'une lettre de garantie de son assureur pour la couverture de l'événement d'ici le 14 juin 2024. La lettre de garantie doit couvrir une responsabilité civile de 2 000 000 \$ par réclamation pour les événements sur la propriété appartenant à la municipalité sur le chemin Kataway (matricule 6771-00-4090) ;
- La municipalité nomme Cindy Beaulieu, directrice des loisirs, de la culture et des parcs, comme personne-ressource auprès de la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec ;
- La Municipalité confirme l'apport gratuit pour l'Endurocross de :
  - 10 x Bacs poubelles noires
  - 10 x Bacs recyclages bleus
  - 1 x Conteneur 8 verges (La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec doit nettoyer le terrain et vider les bacs dans le conteneur le samedi et dimanche en fin de journée)
  - 8 toilettes chimiques (selon disponibilité)
  - Un réservoir sur remorque (citerne)
  - 10 cônes de circulation
  - Une affiche publicitaire 4'x8', installée à l'entrée du village à la confirmation de l'événement
  - L'accès à la piste une semaine et demi avant la course pour aménager la piste et la baliser (À partir du 2 juillet 2024)
  - 2 tables de pique-nique (selon disponibilité)
- D'autoriser la vente de nourriture sur le site sur présentation d'un permis conforme du MAPAQ ;
- Tous les biens et équipements en lien avec les événements ne peuvent être amenés sur le site plus d'une semaine avant les événements et doivent être enlevés au plus tard le 21 juillet 2024.

*Vote*

*Adopté à l'unanimité*

### **10.3. Journée de l'arbre et de l'environnement – Autorisations**

**0092-2024**

**ATTENDU** l'organisation de la journée de l'arbre et de l'environnement par le département de l'urbanisme et environnement en partenariat avec le département des loisirs, de la culture et des parcs, qui aura lieu le 25 mai prochain.

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu :**



- **D'autoriser** la tenue de l'événement au parc des loisirs Serge-Dessureault ;
- **D'octroyer** un montant de 6 500 \$ ;
- **D'autoriser** les ventes de garage, sans permis, sur tout le territoire à partir du vendredi 24 mai au dimanche 26 mai ;
- **D'autoriser** la participation d'employés de divers départements.

*Vote*

*Adopté à l'unanimité*

## **11. Travaux publics :**

### **11.1 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)**

**0093-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Saint-Michel-des-Saints a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable.

Proposé par : Claude Benoit

Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'autoriser :

- **Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution
- **La** présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP
- **Que** Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier, à signer et à déposer tous les documents relatifs à la d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

*Vote*

*Adopté à l'unanimité*

### **11.2 Travaux d'entretien P-13923 – Autorisation de détour**

**0094-2024**

**ATTENDU QUE** le ministère des transports doit procéder à des réparations d'urgence sur le pont P-13923 à l'entrée du village ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints doit autoriser par résolution la voie de contournements par les chemins municipaux.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** que le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints autorise le Ministère des transports à effectuer un détour de 4,4 km sur les chemins municipaux soit Sainte-Cécile, Matawin Est et la rue Saint-Michel.

*Vote*



*Adopté à l'unanimité*

**12. Sécurité Publique :**

**12.1. Caserne 55 – Projet de construction**

**0095-2024**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints bénéficie d'une subvention, assumant 70 % des coûts, dans le cadre du programme PRACIM pour la construction d'une nouvelle caserne ;

**CONSIDÉRANT** l'étude de vétusté faite par la firme Prudent Groupe conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints doit se doter d'une caserne de pompiers respectant les divers normes et règlements en matière de santé et sécurité.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** que le conseil municipal autorise Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier à signer et présenter les documents nécessaires à l'élaboration de projet de construction d'une caserne de pompier.

Vote

*Adopté à l'unanimité*

**12.2. Gestionnaire de formation SSI – Volet administration**

**0096-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Saint-Charles-Borromée, par l'entremise d'un avis de non-renouvellement, informe qu'elle met fin à l'entente de gestionnaire de formation auprès de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente offrant le service de gestionnaire de formation des pompiers à la MRC avec la Ville de Saint-Charles-Borromée prend fin le 28 février 2024;

**CONSIDÉRANT QUE**, lors de l'atelier de réflexion SSI du 3 novembre 2023, les partenaires ont demandé au Service d'aménagement de prendre en charge le service de gestionnaire de formation au sein de la MRC de Matawinie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matawinie souhaite devenir gestionnaire de formation entourant la formation des pompiers de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission sécurité publique, incendie et civile a recommandé, lors de la rencontre du 17 janvier 2024, que le Service d'aménagement devienne gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du Conseil de la MRC du 24 janvier 2024, le Service d'aménagement a été autorisé à devenir gestionnaire de formation et de



soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers (résolution CM-01-042-2024).

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** que le conseil de Saint-Michel-des-Saints autorise le Service d'aménagement à devenir gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers pour le volet administration.

Vote

*Adopté à l'unanimité*

**12.3. Fourniture de services concernant le plan d'aide mutuelle en matière de sécurité incendie – Entente**

**0097-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal d Québec pour conclure une entente relative à la fourniture de services concernant le plan d'aide mutuelle en matière de sécurité incendie de son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les casernes situées à proximité de la municipalité peuvent être appelées à intervenir dans la municipalité dès l'appel initial selon le protocole de déploiement en vigueur dans chaque municipalité ou sur demande lors d'intervention plus importante ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints peut, conformément à la Loi sur la sécurité incendie S-3.4 article 33 (L.R.Q., chapitre 20), établir les tarifs pour l'utilisation des services de sa brigade incendie ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de définir les modalités de fonctionnement et de tarification d'une assistance mutuelle en matière de sécurité incendie.

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

**Il est résolu que** le conseil de Saint-Michel-des-Saints autorise monsieur Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente relative à la fourniture de services concernant le plan d'aide mutuelle en matière de sécurité incendie.

Vote

*Adopté à l'unanimité*

**13. Administration :**

**13.1 Alliance Métal Québec – Entente de partenariat**

**0098-2024**

**ATTENDU** l'appel de projet effectué par la firme Alliance Métal Québec pour la conception d'un camion 4x4 avec échelle aérienne électrique ;



**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité envisage l'acquisition d'un tel véhicule et qu'une entente de partenariat est nécessaire.

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu que** le conseil de Saint-Michel-des-Saints autoriser Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier a signé l'entente de partenariat avec la firme Alliance Métal Québec.

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

### **13.2. Bouteille d'eau à usage unique – Engagement municipal**

**0099-2024**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adhéré à la Déclaration en environnement de Lanaudière sous la résolution 0303-2023 ;

**ATTENDU QUE** l'environnement est une préoccupation pour le conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** l'impact positif du retrait des bouteilles d'eau à usage unique dans le cadre de la fête Nationale.

Proposé par : Guylaine Beaulieu  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'interdire la vente de bouteilles d'eau à usage unique lors d'événements organisés par la municipalité et tout autre événement se déroulant dans les espaces publics lui appartenant.

Vote  
*Adopté à l'unanimité*

### **14. Période de questions**

### **15. Levée de l'assemblée**

**0100-2024**

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Francis Lacelle

La séance est levée à : 21 H 27

*Adopté à l'unanimité.*

---

Réjean Gouin

---

Sébastien Gariépy



Maire

Directeur général et greffier-trésorier

